

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre,
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés :

JACQUEMET Stéphane, pouvoir donné à VERDUN Marie-Pierre
WILLIE Annick, pouvoir donné à THIRION Aline

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 juin 2023
Nombre de membres : 07
Nombre de présents : 05
Nombre de votants : 07 dont deux pouvoirs

ORDRE DU JOUR :

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PLUi)
- Adhésion à l'association 3ABE
- Convention sur la sauvegarde des sépultures de « Morts pour la France » entre le Comité du Souvenir Français de Pierrefitte-sur-Aire et la municipalité de Levoncourt
- Dissolution du CCAS de Levoncourt- Mise à jour INSEE
- Travaux éclairage public par le Syndicat d'Électrification Centre Meuse
- Affaires diverses

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20 H 00

◆ PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PLUI) (DCM 23/2023)

Suite à la présentation aux élus du Conseil Municipal en date du 9 mai 2023 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables par Monsieur Michel Moreau, vice-président de la Communauté de Communes, aucune observation n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil accepte le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PLUi).

◆ ADHESION A L'ASSOCIATION 3ABE (AIRE ARGONNE BARROIS ACTION ENVIRONNEMENT)

Madame le Maire présente l'association 3ABE qui a été créée en 2002 et qui a pour vocation de redonner une place aux personnes « naufragées » de la vie en proposant aux collectivités locales des travaux de menuiserie, maçonnerie, peinture ... etc.

L'adhésion est de 25 € par an.

Les élus souhaitent avoir des devis comparatifs « adhérent/non adhérent » (ex : gradins de la place du village) pour valider l'adhésion à cette association.

◆ CONVENTION SUR LA SAUVEGARDE DES SEPULTURES DE « MORTS POUR LA FRANCE » ENTRE LE COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE PIERREFITTE-SUR-AIRE ET LA MUNICIPALITE DE LEVONCOURT (DCM 24/2023)

Le Souvenir Français a pour vocation d'honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la France et d'entretenir leurs tombes. Il y a plusieurs tombes de soldats au cimetière de Levoncourt mais une seule peut-être prise en charge par l'association. Il s'agit de la tombe de Monsieur GILQUIN Emile (N° 28) où figure la mention « Mort pour la France ».

Les autres tombes sont entretenues et des civils y sont aussi inhumés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte de signer la convention avec le Comité du Souvenir Français.

◆ DISSOLUTION DU CCAS DE LEVONCOURT - MISE A JOUR INSEE (DCM 25/2023)

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Cette dissolution est demandée par le Centre de Gestion de la Meuse.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte de dissoudre le CCAS de LEVONCOURT, ayant comme numéro de SIRET 265 502 773 00012, à compter du 31 décembre 2023.

◆ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION CENTRE MEUSE

Dans le cadre du « fonds verts » créé par l'État pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, le parc lumineux de la commune doit être rénové avec des leds.

Le montant total des travaux s'élève à 12 690 € HT.

Le SIE financera 10 786 € 50 : la part communale restante est donc de 1 903 € 50.

Le conseil demande à Madame le Maire de profiter de ces renouvellements nécessaires pour faire chiffrer diverses options, telles que la détection automatique. Dans l'attente de ces renseignements qui seront demandés au SIE, la délibération est mise en suspens.

◆ AFFAIRES DIVERSES

- 1 . Des travaux de voirie communale doivent être effectués vers le 19 juin 2023 : si la date n'est pas respectée et à l'approche des gros travaux agricoles, il sera demandé à la CODECOM de reporter ces travaux ;
- 2 . Toiture de la mairie : la demande de DETR (Dotation aux Equipements en Territoires Ruraux) est toujours en étude. La décision devrait être connue mi-juin ;
- 3 . Exhumations : celles-ci seront faites après le 15 septembre 2023 par les Pompes Funèbres Générales ;
- 4 . Transfert de Compétence « eau potable » : le calendrier défini que notre commune devrait transmettre sa gestion de l'eau au Syndicat Mixte Germain Guérard en 2025. Madame le Maire lors du Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2023 a demandé une étude financière sur le futur prix de l'eau (étude déjà demandée lors de différents comités de pilotage) ;
- 5 . Projet « Forêt de demain » : les travaux ont commencé. Deux fosses pédologiques ont été creusées dans les parcelles 12 et 13 pour étudier la nature des sols et définir les essences qui y seront les mieux adaptées. A voir en septembre 2023 pour une sortie avec les élus pour constater l'avancée des travaux sur ces parcelles et voir également une sortie pour les levoncourtois afin de leurs expliquer au mieux le projet.

- 6 . Entretien de la Côte de Bane : L'entreprise CHARDOT a été relancée afin de programmer les travaux. En attente d'un retour.

Il sera demandé à l'entreprise CHARDOT, lors de sa venue, d'aller voir si un drainage » peut être envisagé sur le chemin du Vatican. En effet, suite à différents travaux réalisés par la commune sur ce chemin, de l'eau coule dans la grange de Monsieur Christian JACQUEMET.

◆ **AGENDA**

- **Jeudi 22 juin 2023** – 19 h – Salle communale – Mairie de Levoncourt : réunion avec l'association « Au fil de l'Aire » pour la préparation de la fête de fin d'année « inter-villages » qui aura lieu à Levoncourt le samedi 16 décembre 2023 ;
- **Samedi 24 Juin 2023** - 10 h à 12 h – Salle Communale – Mairie de Levoncourt : intervention du CPIE sur les Tiques ;
- **Mardi 4 juillet 2023** – 20 h – Salle Communale – Mairie de Levoncourt : Réunion des élus avec l'organisme CITTANOVA pour l'élaboration du PLUi ;
- **Vendredi 8 septembre 2023** – Salle Communale – Mairie de Lavallée : formation « Gestes qui sauvent » (horaires pas encore connus) ;
- **Samedi 14 octobre 2023** – de 10 h à 12 h – Salle Communale – Mairie de Levoncourt : formation « utilisation d'un défibrillateur » (formation initialement prévue le samedi 3 juin 2023) ;
- **Dimanche 12 novembre 2023** : fête patronale

Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer

L'ordre du jour étant épuisé à 21 heures 50, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Sylvie DAILLY



Le Maire,

Marie-Pierre VERDUN

